

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

ABONNEMENT.
 Pour l'année..... 12s-6d.
 six mois..... 6s-3d.
 (payable d'avance.)
 non compris les frais de
 Poste.
 Pour ceux qui ne se con-
 formeront pas à cette con-
 dition l'abonnement sera
 de 15s. payable par se-
 mestre. Ceux qui veulent
 discontinuer sont obligés
 d'en donner avis un mois
 avant la fin du semestre,
 et de payer ce qu'ils doi-
 vent.
 A Montreal, on s'abon-
 ne chez E. R. Fabre, ecr.
 3. rue St. Vincent.

L'AMI DE LA RELIGION

ET

DE LA PATRIE.

JOURNAL ECCLÉSIASTIQUE, LITTÉRAIRE, POLITIQUE ET DE L'INSTRUCTION POPULAIRE.

Imprimé et Publié par } JACQUES GREMAZIE, Avocat, Rédacteur, }
 { STANISLAS DRAPPEAU, Imprimeur, } Propriétaires.

PRIX DES ANNONCES.
 Six lignes et au-dessous..... 2s-6d.
 Dix lignes et au-dessous..... 3s-4d.
 Chaque insertion subsé-
 quente, le quart du prix.
 Au-dessus de dix lignes
 4d. la ligne.
 Les annonces non
 accompagnées d'ordre se-
 ront publiées jusqu'à avis
 contraire.
 Les lettres, correspon-
 dances, etc., doivent être
 adressées, franc de port,
 à STANISLAS DRAPPEAU et
 Cie., Rue Ste. Famille,
 Côte De Léry, No. 11.

BUREAU DU JOURNAL }
 Côte De Léry, No. 14. }

Québec, Mercredi, 28 Juin, 1848.

BUREAU DU JOURNAL }
 Côte De Léry No. 11. }

Littérature.

L'ANTE-CHRIST.

DEUXIÈME VOLUME.

V.

LES PROMENEURS ATTARDÉS.

La nuit d'hiver resplendissait de tout son âpre et solennel éclat. Des myriades d'étoiles se détachaient sur l'azur sombre et les blancs rayons de lune déversaient à grands flots leur lumière argentée. Paris, la cité géante, avait aussi allumé ses flambeaux; de longues lignes de feu couraient ondoyantes, et s'enlaçaient multiples, embrassant les contours des larges quais et des interminables boulevards. Le fleuve, luisant comme un miroir réfléchit, confondues les clartés rivales qu'épouvante la terre et les cieux. D'élégantes voitures passaient rapides sur le pavé glissant et sonore. C'était l'heure où les salons riant s'ouvrent aux élus du monde, l'heure où le pauvre invoque le sommeil, et sur sa couche glacée tremble en songeant au lendemain. Ici les doux accords d'une harmonie vive et légère, les gais propos, les amiables calculs, les protestations dérisoires, le regard froid du philosophe qui plonge à travers les groupes chatoyants, et découvrir la terreur sous un bouquet de roses, les larmes au fond d'une romance naïve, et le dégoût emporté souriant par le tourbillon de Beurs que souève la valse aérienne. Dans l'ombre, au bas du tableau, gronde la faim hideuse et saignise, la haine altérée. Le mendiant qui passe jette un coup d'œil sombre aux vitres flamboyantes du riche, et s'éloigne en murmurant un mot sinistre. A cette heure aussi la charité veille, et va recueillir l'orphelin qu'une mère abandonne et prêter le dernier secours au vieillard expirant. Le bruit du travail a cessé; mais le concert des âmes monte vers Dieu; clamor immense, voix de prière et de blâmes, hurlement de l'orgie, soupir timide, sanglot convulsif, rire argenté, cri de regret, chant d'espérance, se mêlent, se

croisent, se confondent, et célèbrent à la fois le plaisir, la folie, le crime, la vertu, le désespoir, l'agonie, le bonheur et la mort. La partie moyenne de la société disparaît; les extrêmes surgissent, et l'on trouve seuls vivants la misère et le luxe, le vice et le génie. Alors les hymnes du poète, les méditations de l'artiste, les combinations de la science, l'œuvre de la pensée, le triomphe de la mode, de l'esprit et du goût; alors les sourdes inspirations de la misère, les grincements de dents sous la mansarde, les coups de poignards dans les rues détournées. Les pesantes patrouilles sillonnent la ville en tous sens; mais l'incendie, le meurtre et la débâche marchent également à leur but, tandis que le suicide s'entrouvre la poitrine, que les complots s'organisent et que les attentats s'exécutent.

Deux hommes, enveloppés de manteaux, se rencontrèrent au pied de la colonne que Napoléon se dressa en entassant de la base au fût les canons ennemis. L'un des deux personnages semblait attendre l'autre, qu'il accueillit avec les démonstrations du plus profond respect.

—Qu'avez-vous fait? —lui demanda son compagnon d'une voix grave, incisive et profonde.

—Tout, maître; j'ai renversé et j'ai relevé.

—C'est-à-dire que, suivant mes ordres secrets, vous vous êtes substitué à Michaël, dont l'avarice et la lâcheté avaient sans doute tout compromis.

—Et perdu.

—Expliquez-vous?

—Ainsi, l'esclave noir, a trahi; vous le savez, maître, car rien ne vous échappe. Henriette Bertrand s'est échappée; le testament du marquis de Valencey a été remis à Arnold.

—Passez, — interrompit l'être mystérieux; — je connais ces détails.

Le scribe s'inclina et reprit:

—Michaël ne se doutait de rien, quand éclata la faillite de Langeau...

—Parlez de choses plus importantes, —

interrompit de nouveau Allaméida d'un ton bref; — je suis las de Michaël et de Langeau.

—Vous plaît-il au moins d'apprendre que le fils a voulu poignarder le père?

—Cette circonstance ne peut m'intéresser. Où sont les trésors?

—Entre les mains de la justice.

Allaméida fit un mouvement de surprise.

—Pourquoi? — demanda-t-il brusquement.

—Parce que Langeau a dénoncé son père.

—Bien; abandonnons Michaël, et ne songeons qu'à Langeau, c'est-à-dire aux trésors.

—Ils sont en sûreté; j'ai gagné un des chefs de la justice, qui est prêt à les restituer sur un mot.

—Combien coûtera-t-il?

—Rien.

—Vous êtes, mon cher Rouilloux, le seul homme que j'aie rencontré en France. Mais parlez-moi du testament; est-il au pouvoir du prêtre?

—Je l'ai repris ce soir.

—Il faut nous débarrasser d'Eugène.

—C'est fait, maître.

—D'Arnold.

—Une heure encore, — dit tranquillement Rouilloux, après avoir regardé à sa montre.

Allaméida sourit et répliqua:

—Tu ne sais pas que le ciel peut envoyer un ange à son secours.

—Je ne crois ni au ciel ni aux anges.

—J'ai donc bien fait de te choisir, car tu dois être insensible à l'amour aussi bien qu'à l'orgueil. Tu veux ta part d'action dans le nivellement des idées et des êtres, puis le néant éternel. Garde ta foi; et si jamais, pour hâter l'œuvre de destruction, tu désires une chose que l'homme matériel puisse réaliser on ce monde, à peine le vœu formulé, tu seras exaucé. Déjà j'ai changé ton nom; tu possèdes un titre, des honneurs, une fortune; dis un mot, tu seras roi.

—Je préfère rester ce que je suis et vous servir.

—Quelle passion peut t'attacher à moi ?

—La haine.

—Écoute,—dit alors Allaméida l'entraînant à l'écart.—Un jour, tout prestige s'effacera de la terre d'Occident. Déjà l'art est mort, la royauté s'éteint, la croyance religieuse expire. Les palais s'écrouleront ; le sol s'aplanira ; l'homme n'existera plus comme individu ; l'être social, sans distinction de rang, de langue et de nation, sera la seule réalité vivante.

—Je le sais, maître,—s'écria Rouilloux ; —et je suis un de ceux qui préparent les voies. Le jour de l'unité est proche.

—Qui suis-je, à ton avis ?

—L'éclair qui doit illuminer l'Orient.

—Et que manque-t-il ?

—Un peuple.

—Où le trouverai-je ?

—Au tombeau du prophète.

Allaméida tressaillit.

—Tu dis vrai,—reprit-il avec un geste énergique.—Quand un homme se lèvera sur la terre du soleil, les enfants d'Ismaël se grouperont autour de lui. La parole descendra sur ses lèvres, sa main montrera l'Occident, et les sauterelles de l'Égypte se jetteront sur l'Europe et dévoreront les moissons qu'on ne pourra leur disputer ; car nul homme ne se trouvera parmi vous environné d'assez de prestiges, armé d'une autorité légitime assez incontestable pour réunir à sa voix les bataillons de travailleurs à jamais désarmés par l'industrie, étrangers à toute idée de nationalité, et chez lesquels la science positive, la soif de l'or et le matérialisme auront tué l'âme et l'action. Alors le droit du glaive régnera sur le monde, et les esclaves s'inclineront devant le dieu de l'extermination et devant Allaméida son prophète.

Rouilloux resta quelque temps pensif.

—Oui,—continua-t-il,—le scalpel a tué l'inspiration et la patrie avec elle ; mais l'esprit de l'Occident pèse de tout son poids sur l'Asie et l'Afrique. Les Wahabites sont, je le sais, un peuple belliqueux ; les trésors d'Arnold, ton fanatisme, tes miracles que je veux admettre, armeront cent mille hommes. Tu prendras l'Égypte, Constantinople peut-être ; mais là se brisera le torrent, et l'incendie ne s'étendra point au delà.

—Je t'abandonne les trésors d'Arnold ; il me suffit de dépouiller d'or le soldat et le prêtre pour annuler l'intelligence et la force, l'âme et le bras. Et si maintenant tu rêves la trahison, songe d'abord que je suis à Paris, quo je possède le secret de l'abîme, et que mes mains versent à grands flots le poison qui doit assoupir.

—L'or et le crime. Tu dépraves le

cœur et tu fais taire la conscience ; mais souviens-toi que cet autre roi de l'épée, dont la statue d'airain veille sur nous du haut de sa colonne, a dompté l'enthousiasme oriental par le seul prestige d'une volonté ferme, et sans autre appui que les baïonnettes qui de nouveau se lèveraient contre toi.

—Oses-tu parler ainsi ? —s'écria Allaméida frappant du pied le sol. — Ignorez-vous donc en France que le cimenterre du mamelouk a brisé le fusil des soldats de Buonabardi ? et que les canons seuls, c'est-à-dire la matière et le chiffre, ont triomphé des guerriers du désert, victorieux par la vaillance et la force, tant que le bras d'un homme a pu croiser le fer avec le bras d'un autre homme ?

—Tu retrouveras partout la tactique et les canons qui balayèrent Mourad et les siens.

—Mourad n'avait point la parole, et les canons me sont devenus inutiles. Je suis plus et j'ai mieux.

Rouilloux le regarda avec inquiétude. Allaméida poursuivit :

—Je ne trouverai du moins ni les soldats ni le général de la République.

—Les peuples unis se lèveront comme un homme.

—En ces jours-là nul homme en Occident n'aura le droit de commander aux autres. Ne t'ai-je point chargé d'abolir les pouvoirs en les déshonorant ? Toi, la substance incarnée de la pensée du siècle, tu t'es fait mon esclave ; sans moi tes efforts étaient stériles ; un mot de ma bouche et tu retombes dans l'obscurité. Que dois-je croire de tes frères ?

Rouilloux ne trouva rien à répondre.

—Et,—continua l'étranger,—me prends-tu pour un homme semblable aux autres, poursuivant au hasard un but rêvé par le chétif orgueil d'un fils de la terre ? As-tu jamais regardé mon visage ? et, si tu l'as fait comment donc oses-tu te prendre pour mon égal ? Qui me dévoile les secrètes pensées ? qui m'aplanit les chemins ? Qui d'entre vous prétend me résister ? Nul, excepté Dieu, je le jure, ne brisera ma tête, et encore ne pourrait-il la courber devant lui, car je suis la haine immortelle, l'esprit d'audace et de révolte, le glaive jeté parmi vous pour frapper et détruire.

Le morne regard du scribe se leva lentement sur le visage d'Allaméida ; et fut ébloui des éclairs que lançaient les yeux de l'inconnu. Celui-ci le retint fortement par le bras ; le sang froid rationnel de l'homme d'Europe se troubla, et tout son être fut saisi d'une crainte vague, mystérieuse, indicible, et ploya sous l'ascendant d'un pouvoir inconnu.

A continuer.

Extraits des journaux Français.

La pensée du divorce est une pensée parisienne, ce n'est pas une pensée française.

Nous disons une pensée parisienne, en ce sens qu'elle répond aux passions mauvaises et aux instincts détestables que la province ne connaît guère, et qui ne s'ébattent à l'aise que dans Paris.

C'est ce qui explique l'opposition qui s'est déclarée dans l'Assemblée nationale contre ce malheureux projet de décret de M. Crémieux.

L'étonnement dans les départements aura un caractère plus significatif encore ; ce sera de l'horreur.

Désfaire la famille, ce n'est pas de la république, c'est de la barbarie ; et encore la barbarie a ses lois, et la première de toutes, la loi de l'amour du père, de la mère et de l'enfant.

M. Crémieux, détruit cette loi, sous prétexte qu'elle est quelquefois gênante pour les passions désordonnées. Mais il en est ainsi de toutes les lois. La loi qui proscribit le mal est très gênante pour celui qui veut le faire ; il faut pour cela détruire la loi ?

Tout est dit au reste sur cette question, et ici nous ne faisons que constater l'aversion que l'idée du divorce a excitée dans les âmes droites.

Et comme cette aversion sera plus énergique dans les départements que n'intéressent pas certains besoins de nouveautés dans la passion et de caprices dans la débauche, nous venons dire que les départements seront conséquents avec eux-mêmes en donnant de l'éclat à leurs jugements sur le projet de M. Crémieux.

Nous aimerions à voir les Associations de libertés protéger à leurs actes de défense politique et religieuse par des protestations simultanées contre une atteinte portée à la constitution de la famille.

Et nous les engageons à dresser des pétitions et à les faire signer de toutes les communes. Nous les seconderons dans cette coalition contre une entreprise immorale et injurieuse à la nation. (Union.)

ÔTE-TOI DE LÀ, QUE JE M'Y METTE.

Voilà un mot vulgaire, mais d'une observation profonde. Ce mot-là, à lui seul, résume l'histoire de France depuis plus d'un demi-siècle. C'est d'abord la Convention qui abolit la royauté et qui trône aux Tuileries à la place de Louis XVI : ôte-toi de là, que je m'y mette. C'est ensuite le Directoire qui déloge la Convention ; puis le général Bonaparte qui jette par les fenêtres le Corps-Législatif et le Directoire, pour installer aux Tuileries trois consuls au lieu de cinq directeurs : ôte-toi de là, que je m'y mette. Après cela c'est l'empereur

Napoléon qui règne et gouverne à la place des trois consuls ; c'est Louis XVIII qui reprend le trône et le palais de ses ancêtres aux réclamations du pays.

On aurait pu croire à la déchéance du mot révolutionnaire : « Ote-toi de là que je m'y mette ! » mais survint 1830. Louis-Philippe prend la place de Charles X ; et puis voilà le 24 février 1848 qui chasse Louis-Philippe. Voilà la république qui dit à la branche cadette ce que la branche cadette avait dit le 9 août à la branche aînée : « Ote-toi de là que je m'y mette ! Voilà enfin que les citoyens Arago, Lamartine, Marie, Garnier-Pagès, Ledru-Rollin, endossent la poupre royale avec une humilité vraiment républicaine ; les voilà logés au palais du Luxembourg, sous les lambris dorés de messeigneurs le duc de Decazes et le duc de Pasquier, dormant sur les velours et les duvets odieusement sybarites de la monarchie.

Pour des républicains presque de la veille quel supplice ! quel dévouement à la patrie ! Brutus n'est rien auprès de M. Flocon et de M. Ledru-Rollin ! Lisez plutôt l'article suivant, que nous trouvons aujourd'hui dans la *Presse*. Jugez à quelles cruelles nécessités ont été condamnés les membres du pouvoir exécutif de la république ; c'est à fendre l'âme. C'est un exemple de stoïcisme et de vertu qui doit convertir les réactionnaires les plus endurcis.

INTERPELLATIONS A M. V. HUGO.

Cependant le pompier n'était pas sans quelques perplexités au sujet de M. Victor Hugo.

Par moments il se repentait d'avoir accordé légèrement sa confiance à ce citoyen et de l'avoir patroné auprès de son parti.

Tous les jours il recevait des lettres anonymes où on lui reprochait son aveuglement ; une entre autres l'avertissait que M. V. Hugo avait été pair de France sous Louis Philippe par la protection de la duchesse d'Orléans. Cet homme trouve trop facilement des protecteurs, se disait le pompier ; après une duchesse douairière de sang royal, c'est un pompier qui le prend sous son patronage. Ceci n'est pas clair.

Depuis ce moment-là, le pompier ne pouvait trouver une heure de repos ; la nuit il s'agitait sur sa couche brûlante, en songeant au compte sévère que la postérité aurait le droit de lui demander. Il se tournait sur son oreiller, puis il s'apercevait que dans sa préoccupation il s'était couché avec son casque.

Un jour, n'y tenant plus, il se décida à demander des explications à M. V. Hugo.

Le poète le reçut avec sa sérénité ordinaire.

— Je viens vous adresser des interpellations, dit le pompier.

— Interpellez-moi, mon ami, répondit le poète. C'est Dieu qui a inventé l'interpellation, et Dieu n'invente rien que de grand. Le vent interpelle l'arbre de la rive et la mission du poète est de comprendre et de traduire ces interpellations dans la langue divine. Interpelle-moi donc, ô pompier, et nous accomplirons ainsi à nous deux quelque chose de sublime. Nous imiterons Dieu.

Le pompier tendit au poète la lettre anonyme dans laquelle il était signalé comme un ancien pair de France.

— C'est là où le casque te blesse, mon ami, dit le poète après avoir lu. Oui, je l'avoue, j'ai été pair de France, mais les pairs de France, sais-tu ce que c'était ?

— Un tas d'aristocrates ! s'écria le pompier, que ce seul mot avait mis en fureur.

— Ecoute et tu vas rougir de ton ignorance. Quand Dieu choisit un homme comme toi pour en faire le chef de quatorze mille pompiers, pour en faire un Pomprave, cet homme doit savoir s'élever au-dessus des préjugés vulgaires, car il a charge d'âmes, Connais-tu l'antiquité ?

— Je ne sais pas seulement où elle demeure.

— Alors le moyen âge t'est aussi inconnu ?

— Je l'avoue.

— Et les trois juges des enfers : Minos, Eaque et Rhadamante, tu n'en as sans doute jamais entendu parler ?

— Jamais.

Le poète remarqua l'effet produit par sa parole et résolut d'en profiter.

— Comment, coquin, s'écria-t-il, tu es ignorant comme un âne et tu oses venir demander compte au poète de sa mission ! Mais j'ai tort de m'emporter, le penseur doit, comme Dieu, rester calme et serein. Je réponds à ton interpellation. L'ancienne Grèce avait ses sept sages qui étaient les pairs de ce temps-là ; Charlemagne, un homme fort, en institua douze ; Pluton, l'ex-dieu des enfers, avait trois juges, trois sages, trois pairs : Minos, Eaque et Rhadamante ; les sept sages, les douze pairs et les trois juges forment une resplendissante trilogie qui illumine l'histoire. Ils se promenaient dans des jardins enchantés, avec des robes blanches, des barbes blanches et une lyre à la main, pesant les destinées humaines et interrogeant Dieu. C'est d'après leurs traditions qu'avaient été institués les pairs de France, Nous étions seulement quatre pairs choisis parmi les plus sages du pays : Alexandre

Weill, Bareste, Girardin et moi. Tous les quatre nous nous proménions dans des jardins délicieux, vêtus de blanc, avec des barbes blanches et la lyre en main, agitant entre nous les problèmes humanitaires les plus ardues. Bareste prophétisait, Weill nous charmait par son accent germanique, Girardin demandait au gouvernement des vaisseaux pour aller à la découverte de l'Antinica dont il prouvait mathématiquement l'existence, et moi, humble poète, je chantais. Sous la République nous voulons fonder le Pompraviat, tu seras des nôtres, tu porteras comme nous des barbes et des robes blanches, et nous nous promènerons ensemble dans voluptueux jardins. Nous gardons la lyre, mais nous aurons le casque avec la chenille de plus que sous l'ancien régime. Voilà comment j'ai été pair de France, voilà comment tu l'aurais été toi-même si ta haute sagesse avait été connue à la cour.

Pénétré d'admiration, le pompier, qui était entré d'un air insolent, le casque sur l'oreille, se précipita aux genoux du poète pour lui faire ses excuses. Le poète le releva avec bonté et lui dit : Mon ami, c'est devant Dieu qu'il faut s'agenouiller ; moi je ne suis que son représentant sur la terre. (Charivari.)

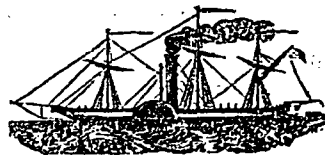
ANNONCES NOUVELLES DE CE JOUR.

Parapluies Français etc.—J. & O. CRÉMAZIE.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.

QUÉBEC, 25 JUIN, 1848.

NOUVELLES D'EUROPE.



Arrivée du Britannia.

NOUVELLES JUSQU'AU 10 JUIN.

Dépêche Télégraphique.

L'Irlande est dans une grande agitation ; l'association et la confédération du Rappel se sont réunies en une seule société sous le nom de Ligue Irlandaise. Elle doit tenter d'obtenir le rappel par des moyens pacifiques.

Les meubles de Mitchell se sont vendus énormément cher ; on les considère comme des reliques.

Il n'y a pas eu de nouveaux indictements contre Meagher et Smith O'Brien.

La confédération a publié un manifeste

aussi hardi que les écrits de Mitchell. Il y a peu d'apparence d'aucune tentative sérieuse contre le gouvernement de la Grande-Bretagne.

En Angleterre, les chartistes causent fréquemment des troubles. Trois d'entre eux ont été arrêtés et examinés.

France.—Il règne beaucoup de confusion en France quoique néanmoins, la tranquillité paraît se affermir.

Le prince de Joinville a été arrêté à Paris. Le prince Louis Napoléon et Thiers ont été élus députés de l'Assemblée nationale.

Le bruit court que Lamartine et Ledru-Rollin vont résigner et que Thiers leur succédera. Lamartine est soupçonné de connivence avec le parti du 15 mai.

Un décret pour empêcher les assemblées tumultueuses à Paris, a été passé.

Les soldats ont été obligés de charger à la bayonnette un rassemblement au port St. Denis; point de morts et plusieurs arrestations.

La commission chargée d'élaborer un projet de constitution s'est déclarée en faveur d'une république démocratique; le peuple recevra l'instruction gratuitement, du travail et du secours.

Un banquet de 100,000 convives qui doit avoir lieu à Vincennes, donnait quelque crainte.

Espagne.—Tous les résidents anglais à Cadix ont été requis de donner caution pour leur conduite. Les arrestations sont nombreuses à Madrid.

Le choléra ravage la Russie; 150 cas ont eu lieu à Moscow dans une semaine.

Autriche.—L'empereur refuse de retourner à Vienne où quelques troubles ont éclaté entre le peuple et les nobles qui ont quitté cette ville. Le banquier Rothschild et autres gens riches se sont enfuis. Les ambassadeurs étrangers sont partis pour Deubling.

Italie.—Charles Albert a pris Peschiera et battu 30,000 autrichiens à Cuito. Le pape régnera sa popularité.

PRIX DES CÉRÉALES.

Liverpool, 9 Juin.

Farine de l'ouest, 25 à 28s.—Blé, rouge et blanc, 7-6 à 8s.

Traduit de la Correspondance du Mercure.

Paris, 6 juin. La commission chargée d'examiner le projet de loi sur le divorce, a fait un rapport contre ce projet.

La Commune de Paris annonce que le gouvernement républicain a osé armer les forts à l'entour de Paris, ce que l'ex-gouvernement avait craint de faire.

Paris, 7 juin. Crémieux, ministre de la justice, Bastide, ministre des affaires étrangères ont résigné. On s'attend à ce que le reste des ministres va résigner aujourd'hui.

On dit que Woirhaye remplace Portalis comme Procureur-Général, et Ernest succède à Landrin comme procureur de la république.

Les élections se faisaient à Paris avec beaucoup d'activité. Caussidière, disait-on serait à la tête de la liste des candidats, et le général Changarnier, Duras et Goulichoux viendraient ensuite. Il y a 11 sièges de vacants et 200 candidats se présentent pour les remplir.

Le procès de Barbès et Blanqui aura lieu aux prochaines Assises.

COLONISATION.

Nous avons terminé dans notre dernier numéro, la publication de la lettre adressée à Sa Grandeur, Monseigneur l'Evêque de Montréal, par l'honorable R. B. Sullivan, au sujet de la colonisation des terres incultes de la couronne. Ce document précieux sous tous les rapports, fait également honneur et à Son Excellence le Gouverneur-Général et à ses conseillers.

Il y a longtemps que la colonisation des terres incultes du pays, aurait dû obtenir l'attention particulière de nos hommes d'état, et principalement de ceux qui avaient entre leurs mains la direction de nos affaires publiques, sous l'ancienne constitution. Il est à regretter que la chambre d'Assemblée du Bas-Canada, aux jours de sa toute puissance, ait négligé de s'occuper de cette question aussi vitale aussi importante, à la prospérité, au bonheur du pays. Si l'on jette les yeux sur les octrois immenses faits par cette législature depuis 1793 à 1836, l'on voit avec chagrin que non seulement cette question a été entièrement oubliée, mais que l'agriculture, qui est la base nécessaire sur laquelle repose la prospérité et la richesse des nations, n'a guère été mieux traitée, puisque dans la période que nous venons de signaler, il n'a été voté pour l'encouragement de l'agriculture qu'une somme totale de £19,548-12-4.

Qu'est-il résulté, de cet oubli? c'est que les meilleures terres, celles offrant le plus d'avantages, sont devenues la proie d'avidés spéculateurs au grand dommage des colons qui ont été s'établir sur les domaines de ces nouveaux seigneurs, et du pays entier.

C'est donc avec la plus vive satisfaction que nous avons lu le plan de colonisation tracé dans la lettre de l'honorable secrétaire provincial; c'est de tout notre cœur que nous applaudissons aux vues larges et libérales, aux dispositions sages qui vont présider à la mise à exécution de ce projet dont l'importance est incalculable.

Il n'y a pas encore longtemps, on accusait l'administration actuelle d'incapacité, on lui reprochait d'être composée d'hommes qui n'étaient rien moins que pratiques; le projet que cette administration a conçu et qu'elle s'occupe déjà à mettre à exécution,

est une réponse victorieuse à cette accusation portée, contre le ministère par un homme qui, dans le cours de ses quarante années consacrées à la politique bas-canadienne, n'a jamais préparé, ou introduit, nous disons même, n'a jamais soutenu une seule mesure pratique, une seule mesure dont les résultats, les avantages devaient être ressentis par la masse du peuple. Il est vrai qu'au temps dont nous parlons, si on ne s'occupait guère de mesures pratiques, on dissertait longuement sur des utopies plus ou moins impraticables, on discutait jusqu'à en perdre haleine, des griefs plus ou moins grands, plus ou moins imaginaires qui, disait-on, pesaient sur le peuple, et en faisaient une race d'îlotes sur le sol natal. Et pendant tout ce temps, les améliorations, les mesures éminemment pratiques et essentielles à la prospérité du pays étaient laissées de côté comme trop insignifiantes, comparées aux théories qui absorbaient entièrement l'attention de nos législateurs.

Mais aujourd'hui que tout s'agit autour de nous, aujourd'hui que les nations marchent à l'envers dans la voie des améliorations matérielles; aujourd'hui que le peuple désillusionné comprend que trop longtemps, il a été la victime de folles utopies qui ont produit des malheurs et des désastres, et l'ont placé dans un état d'infériorité, sous le rapport matériel et pratique, aujourd'hui disons-nous, instruit par l'expérience du passé, le peuple n'est plus disposé à sacrifier ses intérêts matériels pour soutenir, nous ne savons quels principes exclusifs, vagues et nuageux; aujourd'hui, le peuple du Bas-Canada veut entrer à son tour dans la voie du progrès, non pas d'un progrès imaginaire, d'un progrès idéal, mais de ce progrès qui procure aux nations, l'abondance, les richesses et la prospérité. Voilà, le progrès que le peuple attend, désire et veut; voilà le progrès qui est le premier besoin du pays; le seul qui puisse le mettre en état de lutter avec avantage contre les populations éminemment progressives de l'Union Américaine.

Nous le répétons encore, c'est donc avec plaisir, avec satisfaction que nous voyons notre ministère débiter dans la carrière administrative par une mesure aussi salutaire aussi importante aux intérêts bien entendus du pays que celle de la colonisation. Quand l'administration actuelle ne conduirait à bonne fin que cette seule mesure, elle suffirait pour lui mériter la reconnaissance éternelle de tous les gens bien pensants, de tous les vrais amis du pays, de tous ceux qui ont à cœur la prospérité du sol qui les a vus naître ou de leur patrie adoptive; elle suffirait pour attacher aux noms de Lord Elgin et de ses conseillers, une auréole de gloire qui se transmettra d'âge en âge; car par cette mesure, ils auront plus fait dans l'au-

téret des canadiens, des canadiens français surtout que jamais n'a su, faire leur accusateur au temps de son omnipotence.

LA ST. JEAN BAPTISTE.

Hier la fête nationale des Canadiens français, LA ST. JEAN-BAPTISTE, a été solennisée avec une pompe et un éclat qui égalent s'ils ne surpassent, ceux des années précédentes. La procession après s'être formée sur l'Esplanade s'est rendue à la cathédrale où une messe solennelle a été chantée par le Révérend Messire P. McMAHON. Un chœur de Dames et messieurs sous la direction de T. MOIR Euyer est venu ajouter à la splendeur du culte par la beauté, l'harmonie et l'ensemble des morceaux de musique qu'il a exécutés. Le sermon a été prêché par le révérend Messire Proulx, de l'Archevêché. L'orateur a pris pour sujet de son discours, le *Christianisme*; et quelque élevé que fut ce sujet, il l'a traité, développé, de main de maître. Ce discours a été goûté et apprécié de tous et met l'éloquent prédicateur au rang de nos premiers orateurs sacrés. Pour l'avantage de ceux qui n'ont pas eu le bonheur d'entendre M. Proulx, nous avons pris quelques notes rapides que nous nous efforçons de leur communiquer, convaincu néanmoins que, malgré notre bonne volonté, nous ne pouvons rendre justice au révérend Monsieur qui, nous l'espérons, se rendra au sollicitations qu'il a reçues, en publiant son admirable sermon.

« Emotion de l'orateur: à la vue de la multitude rassemblée dans la nef resplendissante... émotion approuvée par la religion puisqu'elle est causée par l'amour de la nationalité et de la patrie.

Un petit peuple transplanté d'un lointain pays sur les rives du St. Laurent, a conservé sa foi, malgré les désastres du 17^e siècle, et cette même foi, lui a conservé ses lois, ses institutions, son identité nationale. Tous les liens sont forminés par la religion... la force, le bonheur des peuples repose dans les bras de cette même religion... La religion est le principe des vœux... elle seule peut asseoir d'une manière permanente et stable les bases sociales... Toute société qui ne s'appuie pas sur elle, s'écroulera.—La religion débrouille le cahos de la politique humaine qu'elle éclaire des rayons de son divin flambeau.

Après cet exorde, l'orateur a posé ses trois divisions au points de son discours... que la loi de Jésus-Christ a trois principaux caractères:— 1o. Triomphe sur les esprits; 2o. triomphe sur les âmes; 3o. triomphe sur les cœurs.

Dans le premier point l'orateur trace, en termes énergiques et éloquents les vérités

du christianisme, la divinité de ses dogmes, la pureté, de sa morale, la beauté de son culte, ensemble miraculeux du christianisme qui a fait dire: *le doigt de Dieu est là.* Puis, il décrit les erreurs qui couvraient la terre avant le christianisme... les contradictions, les subtilités ténébreuses des philosophes de l'école sur les devoirs les plus importants de l'homme envers lui-même et envers ses semblables... A la voix de Jésus-Christ, les mystères, les ombres qui enveloppaient le monde disparaissent, les devoirs de l'homme envers son créateur, envers ses semblables et envers lui-même, sont tracés dans ces paroles, le premier commandement de la loi nouvelle: *Vous aimerez le seigneur votre Dieu de toute votre âme... et le prochain comme vous même pour l'amour de Dieu...* c'est de ces divines paroles que la politique contemporaine a tiré la maxime du jour, *égalité, fraternité, liberté.*

Dans le 2^e point, l'orateur nous montre l'ancienne société affaissée sous le poids de ses crimes remplacée par la nouvelle... une lutte de 300ans s'est élevée entre elles, l'ancienne société troublée dans ses infâmes voluptés, dans son despotisme brutal, réunissant toute ses forces et sa puissance pour accabler et exterminer cette jeune société composée de petits et de pauvres et n'opposant à la fureur des persécutions que ses angéliques vertus et cette seule parole: *« je suis chrétien !... »* Le christianisme a réhabilité l'enfant, la femme et l'esclave.

3^e point. *Triomphe du christianisme sur les cœurs.* Jésus-Christ a dit aux malheureux, aux affligés: *« Venez à moi vous tous qui êtes accablés sous le poids de vos misères et je vous soulagerai... »* L'éloquent orateur fait l'application de ce dogme consolateur à toutes les circonstances de la vie sociale... Le bonheur, la prospérité, les richesses, les plaisirs corrompent le cœur de l'homme et lui font oublier sa céleste origine jusqu'à ce que le bras de Dieu s'appesantisse sur lui... Au jour des malheurs, des adversités dont est hérissé le chemin de la vie, au moment si terrible de la mort, qui vient relever l'homme abattu de la main de Dieu, la religion qui lui offre ses douces et efficaces consolations que l'on chercherait vainement ailleurs.

L'orateur esquisse, en traits rapides, le rationalisme moderne, les vertus et les consolations hypocrites de ses sectateurs... il montre la nouvelle Rome, la Rome chrétienne étendre ses pacifiques conquêtes dans tout l'univers... il démontre par l'histoire que la lumière ne peut briller, ne peut vivre dans les pays où le christianisme ne règne pas... comme preuve, il cite l'Asie, l'Afrique, Jérusalem et Antioche... *que l'intelligence humaine est l'intelligence chrétienne,*

que la raison humaine est la raison chrétienne... L'orateur après avoir habilement développé les trois propositions de son discours, l'a terminé par un hommage rendu au glorieux pontife qui occupe aujourd'hui la chair de St. Pierre et à l'église dont il est le chef.

L'ordre de la marche de la Société était comme suit :

EN TÊTE UN LANCIER.

La petite Bannière blanche,
Les élèves des Frères de la Doctrine Chrétienne,
Les Elèves des Ecoles,
Les élèves du Séminaire de Québec.

La bande de musique du 93^e Montagnards écossais (par l'obligeance du Colonel Sparks.)

La Bannière principale de la Société.
M. le Commissaire ordonnateur, deux adjoints, et 4 Lanciers.

L'honorable Président de la Société.

ET

Les Honorables Président adjoint et Trésorier-Général.
Les Officiers Généraux de la Société.

Le Comité de Régie en Office.

Les anciens Présidents, Présidents adjoints et anciens Vice-Présidents et anciens officiers généraux de la Société générale.
La Bannière de la Section St. Jean avec Drapeaux et Lanciers.

La Section St. Jean précédée des Vice-Présidents et officiers de la dite Section.

La Bannière de la Section St. Roch avec Drapeaux et Lanciers.

La Section St. Roch précédée des Vice-Présidents et autres officiers de la dite Section.

La Bande Canadienne sous la direction de M. Sauvageau.

Le grand Drapeau blanc de la Société, au milieu de la procession avec Haches d'Armes et Lanciers.

La Bannière de la Section Notre-Dame avec Drapeaux et Lanciers.

La Section Notre-Dame précédée des Vice-Présidents et autres Officiers de la Section.

La Presse et le corps des Imprimeurs.

Les Pompiers Membres de la Société.

La procession en partant a débouché par la Barrière St. Louis, et de là suivi les rues suivantes:—St. Louis, d'Auteuil, St.

Aune, où elle salua Son Honneur le Maire de Québec, Ste. Ursule, St. Louis, Du Fort, Baude pour se rendre à l'Eglise.

En partant de l'Eglise elle suivit les rues suivantes :—La Fabrique, St. Jean, Grande rue St. Jean, rue Ste. Claire, d'Aiguillon, Ste. Geneviève, Côte d'Abraham, St. Vallier, La Couronne, Desfossés, St. Paul, St. Pierre, Sous-le-Fort, Escalier, La Montagne, la rue du Fort, Ste. Anne, où elle salua la Société St. George, et la Société St. André, à l'Hôtel St. George, la rue St. Louis où elle salua le Président de la Société des Friendly sons of St. Patrick, de là la procession s'est réunie devant la maison de l'Honorable Président, où la Société s'est dispersé.

On nous a communiqué l'extrait suivant d'une lettre de Paris, en date du 8 du courant :—“ Je ne vous parlerai pas des difficultés extrêmes que j'ai à surmonter dans l'exécution de vos ordres. Les transactions commerciales ont de la peine à reprendre d'une manière franche : les ateliers continuent à rester fermés en grande partie ; les ouvriers sont sans ouvrage, les uns par ce qu'il n'y en a pas, les autres par ce qu'ils ne veulent travailler qu'à un salaire qui empêche le manufacturier d'entreprendre quelque commande que ce soit. Comment tout cela finira-t-il ? Dieu seul le sait.”

La Gazette-Officielle nous apprend que Sa Majesté a donné son assentiment royal aux actes suivants passés à la dernière session :

“ Acte pour incorporer la compagnie du Rail-road et du Havre de Woodstock et du Lac Erié.”

“ Acte pour incorporer la compagnie du rail-road de Bytown et de Britannia.”

“ Acte pour incorporer la compagnie du rail-road de Carillon et de Grenneville.”

“ Acte pour incorporer la compagnie du rail-road du Lac St. Louis aux lignes provinciales.”

“ Acte pour incorporer la compagnie de la jonction du rail-road de Montréal et de la ligne provinciale.”

“ Acte pour incorporer la compagnie du rail-road du Canada du Nouveau-Brunswick et de la Nouvelle-Ecosse.”

Lord Clifford, a mis à la disposition du R. P. Roothan, général des Jésuites, un de ses châteaux dans le Devonshire ou le Somersetshire.

Moyen de se débarrasser des Chardons.—Jetez du sel sur les chardons, les animaux les mangeront et les fouleront sous leurs pieds jusqu'à les faire mourir. Si quelques chardons repoussent l'année suivante,

recommencez le même procédé et ils ne reparaitront plus.—(Québec Gazette.)

Résolutions

Adoptées à l'Assemblée de Montréal au sujet de la Navigation libre.

Résolu 1—Que dans l'opinion de cette assemblée, toute protection pour les céréales et la farine du Canada, devant être bientôt retirée sur les marchés britanniques, il est devenu d'une absolue nécessité pour la prospérité future du pays, de s'efforcer d'obtenir sans délai des autorités impériales l'abrogation, quant à ce qui concerne cette colonie, des restrictions des lois anglaises sur la navigation, et la suppression de tout obstacle à la libre navigation du Saint Laurent aux vaisseaux étrangers.

Résolu 2—Que la restriction sous laquelle a été tenu le colon jusqu'à ce jour, de n'employer que des vaisseaux anglais ou de la colonie pour le transport de ses produits d'un port canadien à un autre, ou du Canada à quelque endroit que ce soit de l'empire britannique a, sous les circonstances particulières de cette province, grandement augmenté les frais du fret, et par là a imposé une taxe onéreuse au producteur, et quoiqu'il n'y ait pas objecté, tant que cette taxe était censée être l'équivalent d'avantages dont il a joui de préférence à l'étranger, sur les marchés anglais, néanmoins, aujourd'hui que ces avantages ont été essentiellement réduits et sont sur le point d'expirer, la continuation de cette restriction serait regardée comme une rigueur intolérable.

Résolu 3—Que l'abrogation permanente des lois de navigation avancerait grandement le bien-être du Canada, et contribuerait au développement de ses ressources, est une question qui est clairement démontrée, par la nouvelle branche de commerce qui est simultanément résultée de leur suspension temporaire l'année dernière, mais qui a cessé entièrement avec le rétablissement par le fait qu'un grand nombre de vaisseaux étrangers sont arrivés pendant cette courte période de suspension, chargés d'émigrés étrangers qui ont profité du Saint Laurent comme de la route la plus convenable pour leur destination ; par quoi les prix de fret sur l'océan ont été réduits, le revenu des Travaux Publics a été augmenté, et toutes les Choses de la Société en ont tiré des avantages.

Résolu 4—Qu'il y a le plus grand sujet de craindre que, si les lois anglaises sur la navigation demeurent en force, après que la protection des céréales et de la farine du Canada aura été retirée en Angleterre, la masse des produits des Etats de l'ouest et du Canada-ouest ne soit envoyée aux ports des Etats-Unis, pour de là être transportés dans les navires, malgré les avantages supérieurs, sous le rapport de l'économie, du transport que possèdent les communications intérieures du Canada, mais qui sont pleinement contrebalancés à cause du plus bas prix dans le fret sur l'océan aux Etats-Unis, provenant en partie de la concurrence qui existe là entre les navires anglais et étrangers et que les lois de navigation deviendront par là inefficaces quant à leur principal objet, celui de la protection de la marine anglaise, tandis qu'elles exerceront une influence très funeste à cette portion de nos revenus provenant des Tra-

vais Publics, et aux intérêts de tout individu lié au commerce intérieur et extérieur du pays.

Résolu 5—Que pour les considérations précédentes et autres raisons, cette assemblée saluée avec la plus vive satisfaction, la perspective de la révocation immédiate, quant à cette colonie, des lois anglaises sur la navigation, et qu'elle approuve spécialement cette partie de la mesure introduite par le Très-Honorable M. Labouchère dans la chambre des communes, qui confère à la législature de cette province le pouvoir de régler, comme elle le jugera le plus avantageux au pays, la navigation et le commerce intérieur, bienfait que cette assemblée reconnaît avec gratitude comme une nouvelle manifestation du désir de gouverner ce pays suivant les vœux bien entendus et les intérêts du peuple.

Résolu 6—Qu'une humble pétition à Sa Majesté la Reine et aux deux branches du parlement impérial, basée sur les résolutions précédentes soit préparée et présentée, pour être transmise à Son Excellence le gouverneur-général, par l'entremise du secrétaire provincial priant le gouvernement exécutif de cette province de vouloir bien exercer son influence constitutionnelle en faveur des conclusions de la pétition.

Résolu 7—Que le président et les secrétaires de l'assemblée, ainsi que les moteurs des motions et les messieurs qui les ont secondés, forment un comité pour mettre à effet les résolutions précédentes.

M. Bourret ayant été prié de laisser le fauteuil et M. Young prié de le prendre, les remerciements de l'assemblée furent votés à M. le président et aux secrétaires.

Nominations.—Il est maintenant certain que M. De Salaberry est nommé Député-Adjudant-Général des milices pour le Bas-Canada, et que M. Chs. J. Coursol doit le remplacer comme Corwaire.

Jen-Olivier Arcand, écrivain, arpenteur d'Yamaska et ancien membre de la chambre d'assemblée, vient d'être nommé par l'exécutif, Surintendant des nouveaux établissements des Townships de l'Est. Ces nominations rencontreront assurément l'approbation générale.

(Minerve.)

NOMINATIONS.

BUREAU DU SECRÉTAIRE,

Montréal, 24 juin, 1848.

Il a plu à Son Excellence nommer les Messieurs suivants pour être Juges de Paix dans et pour le District de Québec, savoir :

Jean Bte. Martin dit Beaulieu, de St. Joseph de la Pointe Lévi.

Robert Buchanan, de St. Joseph de la Pointe Lévi.

Simon Outeau, de St. Joseph de la Pointe Lévi,

Jos. Elie Thibaudeau, du Cap Santé, et Roger Lelièvre, jr., du Cap Santé, Ecrs.

BUREAU DES TERRES DE LA COURONNE,
Montréal, 23 juin 1848

Il a plu à Son Excellence le Gouverneur-Général faire les nominations suivantes, savoir :

Paul Latouche-Ecr., N. P., de la paroisse de St. Henri, Agent pour la Commutation de Tenure dans la seigneurie de Lauzon.

Louis Guillet, jr., Ecr. N. P., de la paroisse de Bastiscan, Agent pour les Biens des Jésuites dans le District des Trois-Rivières, et aussi Agent pour la Commutation de Tenure dans les dits Biens.

VENTES PAR ENCAN.

Cuir Anglais, chez Besswick Mitchell & Cie, le 30 à 2 heures, par W. B. Meyers.

DÉCÈS.

A St. Louis de Kamouraska, le 23 du présent, THOMAS HORSMAN, écuyer, médecin, âgé de 63 ans.

Homme estimable par les plus belles qualités du cœur et de l'esprit, il eut pu à ces titres, joints à l'expérience d'une longue et habile pratique, faire plus qu'avantageusement son chemin dans la vie; mais son amour de l'humanité, la générosité de ses sentiments, lui firent exercer son art beaucoup plus par dévouement que dans toute autre vue. Aussi est-il mort complètement pauvre, laissant à de fidèles amis le soin honorable pour eux d'acquitter la reconnaissance publique dans ses jours d'infirmités et de dénuement.

M. Horsman était originaire de Swinton, paroisse de Marsham dans le comté d'York en Angleterre. Son père, cultivateur aisé, lui fit donner une bonne éducation et le plaça chez l'apothicaire du roi George III, alors le célèbre Dundas. Plus tard, il émigra aux Etats-Unis, où l'avait devancé un frère aîné. Peu satisfait des habitudes nationales de nos voisins, aux quelles son caractère n'allait point, après un séjour de moins de deux ans, il quitta les Etats-Unis pour le Canada, peu avant la guerre de 1812. Il étudia à Québec chez le Docteur François Blanchet qui le fit nommer médecin-chirurgien, pendant la dernière guerre, et le plaça à la tête d'un hôpital. En 1815, l'hôpital fut fermé, et le docteur Horsman transporta ses pénates à Kamouraska, où ses services comme médecin, sa sensibilité et surtout sa charité envers les pauvres lui concilièrent l'estime et la confiance de tous.

Depuis six mois, M. Horsman était rentré au sein de l'Eglise catholique. Ses derniers moments et tous le cours de sa maladie ont été marqués par les sentiments les plus chrétiens.

(Communiqué.)

Parapluies Français, Etc.

LES Soussignés viennent de recevoir un assortiment de PARAPLUIES FRANÇAIS, en Soie cuite, de 26 et 28 pouces, montés en vrai bois.

Balais Français de Chiendent, pour tapis. Parfumerie de Lubin.

Brosses à barbe, françaises.

Une variété d'articles de GOUT et d'UTILITE comprenant l'assortiment le plus splendide qui ait été importé à Québec.

J. & O. CREMAZIE,

Rue la Fabrique, No. 12.

Québec, 28 juin 1848.

AUX ENTREPRENEURS

DE BATISSES.

DES soumissions cachetées seront reçues au Bureau des soussignés jusqu'au treize de ce mois, pour la construction d'une maison en pierre ou en briques, à être bâtie dans la rue Ste. Famille. (Haute-Ville.)

Les plans et devis seront prêt vendredi le vingt-trois du courant.

Les soussignés sont autorisés à dire que Je propriétaire ne s'engage pas à recevoir les soumissions les plus basses, mais se réserve le droit de les choisir.

J. P. M. LECOURT & Cie,

Architects et Ingénieurs Civils.

Bureau, No. 29, rue Buade,

Vis-à-vis le Chien-d'Or,

Québec, 19 juin, 1848.

Mr. Molt est prêt à mettre d'accord un nombre limité de Pianos, Haute-Ville de Québec. Québec, 12 juin, 1848. Rue St. Joseph, No. 11.

FROMAGE DE GRUYERES.

LES Soussignés viennent de recevoir par le John & Etienne de Bordeaux, quelques MEULES de ce fromage recherché et qui est de la meilleure qualité.

J. & O. CREMAZIE,

Rue la Fabrique, No. 12.

Québec, 16 juin 1848.

Sources de St. Leon.

SOURCES DE CAXTON.

LE Soussigné, propriétaire des eaux minérales, prend la liberté d'annoncer que son établissement des **Sources de St. Léon**, (où l'on trouvera constamment une provision de eaux de Caxton,) sera ouvert pour la réception des visiteurs le VINGT du courant. Il espère alors recevoir du public l'encouragement auquel lui donneront droit ses emmenagements étendus et complets ainsi que les propriétés médicinales précieuses des eaux.

La ville des Trois-Rivières où les steamers de Montréal à Québec, touchent tous les jours, n'est qu'à une légère distance de St. Léon, et des VOITURES OMNIBUS voyagent tous les jours entre les deux endroits (excepté le lundi) partant à 8 heures de matin des Trois-Rivières où elles retournent tous les soirs à 4 heures (excepté le Dimanche). Agent, G. GOULIN.

Quoique l'eau des Sources de St. Léon n'ait pas encore été analysée elle est à peu près semblable à celle de CAXTON.

Eau Minérale de Caxton.

Montréal, 13 mars, 1848.

Mon cher Monsieur, Je vous transmets ci-inclus l'Analyse de l'eau que vous m'avez envoyée et que je viens de terminer. Cette eau doit posséder de grandes propriétés médicinales, mais sur ce point le Dr. Hall pourra parler d'une manière explicite. La quantité de Brome qu'elle contient est plus considérable que dans aucune des sources de Caledonia, sans en excepter même la fontaine intermittente et elle est en même temps agréable au goût. Comme je vous l'ai mentionné la quantité d'iode, n'a pas encore été déterminée vu que vous ne m'en aviez pas envoyé assez; mais d'après certaines indications je pense qu'elle doit égaler celle des sources du ongrès à Saratoga ou celle de Caledonia. Le montant de gaz acide carbonique sera probablement un peu plus considérable dans l'eau fraîchement puisée à la source que dans celle qu'on a mise en bouteille, mais ceci est de peu d'importance. Si vous pouvez quelques jours m'envoyer quatre ou cinq gallons d'eau je déterminerai avec plaisir la quantité d'iode qu'elle contient. Probablement cependant que je visiterai les sources l'été qui vient.

Je suis, Monsieur,

Votre Obéissant Serviteur.

T. G. HUNT.

ANALYSE CHIMIQUE DE L'EAU DES SOURCES DE CAXTON.

Cette eau appartient à la classe de celles qu'on désigne sous le nom générique de SALINES et dont le caractère principal est de contenir une grande quantité de sels de soude. Sa gravité spécifique à 60 degrés Far. est 1,01036, l'eau pure étant 1,00000.

1000 parties de cette eau ont donné le résultat suivant:

Chlore.....	7,45044
Brome.....	,02956
Iode.....	traces.
Soude.....	6,23900
Potasse.....	,05050
Chaux.....	,14736
Magnésie.....	,05650
Alumine.....	,00500
Peroxide de fer.....	,00480
Silice.....	,04795
Acide carbonique.....	,61400

Les substances combinées selon les idées généralement reçues donnent —

Chlorure de Sodium.....	11,77500
Chlorure de Potassium.....	,05000

Chlorure de sodium.....	82,42500 gr ains.
Chlorure de Potassium.....	,56000 "
Chlorure de Calcium.....	,35210 "
Chlorure de Magnesium.....	2,65195 "
Bromure de do.....	,23940 "
Iodure de do.....	traces "
Carbonate de Chaux.....	1,51200 "
Carbonate de Magnésie.....	7,11510 "
Carbonate de fer.....	,03760 "
Silice.....	,33565 "
Alumine.....	,03500 "
Acide carbonique.....	4,508000 "
Eau.....	6899,92800 "

1000,00000

1 lb. Avour du pois d'eau contiendra: —

Chlorure de Sodium.....	82,42500 gr ains.
Chlorure de Potassium.....	,56000 "
Chlorure de Calcium.....	,35210 "
Chlorure de Magnesium.....	2,65195 "
Bromure de do.....	,23940 "
Iodure de do.....	traces "
Carbonate de Chaux.....	1,51200 "
Carbonate de Magnésie.....	7,11510 "
Carbonate de fer.....	,03760 "
Silice.....	,33565 "
Alumine.....	,03500 "
Acide carbonique.....	4,508000 "
Eau.....	6899,92800 "

7000,00000

L'acide carbonique égale 92 pouces cubes à la livre. Comme la pinte d'eau pure pèse 7,291 grains, les quantités ci-dessus calculées peuvent être regardées dans la pratique comme celles d'une pinte d'eau. La petite quantité d'eau mise entre mes mains ne m'a pas permis de déterminer la quantité d'iode qui y est contenu; on sait aujourd'hui que la quantité de cette substance qui existe dans les eaux minérales est beaucoup moindre qu'on ne l'avait supposé auparavant, le brome ayant été confondu avec elle dans les procédés d'analyse employés jusqu'ici. Cette dernière substance néanmoins possède des propriétés médicinales absolument semblables à celles de l'iode auquel on la substitue souvent; elle existe dans cette source dans une proportion beaucoup plus considérable que de coutume. La quantité de fer est plus considérable que dans la plupart des sources salines et on la trouvera dans plusieurs cas une addition précieuse à cette classe d'eaux minérales.

T. G. HUNT,

Chimiste de l'exploration Géologique du Canada, Laboratoire Provincial, Montréal, 10 mars, 1848.

Montréal, 11 mars, 1848

L'eau des sources de Caxton, analysée par M. Hunt, présente dans la composition une précieuse combinaison d'agents médicaux qui la rendent éminemment propre à plusieurs objets importants. Vu la présence de l'iode et du brome (ce dernier élément en grande quantité) on peut s'attendre à des effets d'un caractère semblable à ceux qu'on recherche par l'emploi des préparations pharmaceutiques où l'on a recours à ces substances. La présence de grandes quantités de carbonate donne nécessairement à l'eau des propriétés anti-acidifiantes et bien qu'on puisse avoir recours à l'emploi de l'eau pour neutraliser le principe acide dans les premières voies, néanmoins je crois que l'eau sera particulièrement efficace dans les cas où un dérangement des fonctions digestives avec la formation d'un acide est accompagné d'une maladie cutanée comme une conséquence. Je considère l'eau de Caxton comme l'une des plus précieuses que nous possédions et je serai heureux d'apprendre que le propriétaire réussit dans son entreprise.

A. HALL, M.D.,
Professeur de Chimie,
à l'Université du Collège McGill,
Montréal.

Québec, 1er avril, 1848.

J'ai visité les sources de Caxton, j'ai examiné leurs eaux avec soin, ainsi que l'analyse que n'a faite M. Hunt, chimiste de l'exploration Géologique du Canada. D'après leur composition je suis convaincu qu'on les trouvera d'un emploi extrêmement utile dans les Rhumatismes et dans toutes les maladies qui proviennent d'un dérangement des fonctions de l'estomac. Je ne doute point que sous plusieurs rapports essentiels on ne trouvera cette eau supérieure à celle des sources de Caledonia.

J. DOUGLAS, M.D.

N. B.—Un approvisionnement tout frais de ces deux eaux minérales vient d'être reçu.

S. HUGH

Québec, 16 juin, 1848.

ATTENTION! ATTENTION! ATTENTION!
AVIS AUX INCENDIÉS A QUI LES PREMIUMS ONT ÉTÉ ACCORDÉS.

RESOLU que le délai accordé aux Incendiés dans les billets qu'il tiennent de ce comité, de bâtir de la date de leurs billets au 1er novembre 1847 faute de quoi les dits billets, dont ils sont porteurs seraient nuls et de nul effet, serait étendu au 1er août 1848.

J. G. BAILLARGÉ,
 Président.

Par ordre

O. ROBITAILLE,

Secrétaire.

Québec, 12 mai 1848.

3-fsm

NOUVELLE

METHODE

POUR APPRENDRE A BIEN LIRE

A VENDRE A L'IMPRIMERIE DE

Wm. Cowan,

No. 22, Rue Lamontagne, Québec.

Dr. GIROUX,

APOTHIKAIRE,

à transporté son établissement au

No. 2, Rue La Salique.

vis-à-vis le magasin de M. BOISSEAU,

Près du Marché de la Haute-Ville,

QUÉBEC.

Cours de Botanique.

Le soussigné, membre agrégé de la société Médecino-Botanique de Londres donnera UN COURS DE BOTANIQUE durant Pêté, prochain, à commencer du 15 MAI.

Le cours sera en conformité avec la loi qui régit la pratique de la médecine et qui est maintenant en force.

W. MARSDEN, M. D. F. M. B. S. L.
 31 mars 1848.



BATEAUX-A-VAPEUR

DE LA LIGNE DU PEUPLE.

LES bateaux-a-vapeur le QUEBEC et le JOHN MUNN, portant la malle, laisseront Québec tous les jours pour MONTREAL, à 5 heures, P. M. Ils s'arrêteront à Trois-Rivières, au Port St. François et Sorel. Passagers de chambre, 15\$, sur le pont, 5\$.

J. WILSON.

Québec, 26 mai, 1848.

MARCHÉ DE SAINT THOMAS.

A Une assemblée du Conseil Municipal du Village de Montmagny tenue le vingt-trois de Mai dernier, le règlement pour l'établissement d'un marché à denrées dans le village de Montmagny, paroisse de Saint Thomas, Comté de l'Islet, fut alors adopté et passé par le Conseil; lequel marché (à compter du quinze du courant) sera ouvert trois fois par semaine seulement, c'est-à-dire, tous les MARDI et JEUDI et SAMEDI; s'il arrivait que quel'un de ces jours se trouveraient un jour de fête, le marché serait alors ouvert les jours précédents, et se tiendra dans le dit Village de Montmagny sur le terrain en avant de la Halle, et dans la Halle érigée sur icelui.

LOUIS FOURNIER,

Maire.

Village de Montmagny, le 1er juin 1848.

Messieurs les Rédacteurs du *Canadien*, du *Journal de Québec*, sont priés de vouloir bien insérer dans leur journal, cet avertissement.

Premier arrivage d'Europe,
Via le Hâvre et New-Yorket. l'Express de Virgil & Rice
AU LIVRE D'OR.

Librairie Ecclésiastique et Classique,

NO. 12, RUE LA FABRIQUE.

LES soussignés viennent de recevoir et offrent maintenant en vente 8000 volumes sur a théologie, la Jurisprudence, la Littérature, les Sciences et les Arts, Voyages, etc., etc., sur lesquels ils appellent l'attention des amateurs.

Aussi,

Livres de dévotion, de prières de toutes qualités, formats et description, Bréviaires, Missels, etc. MM. les marchands pourront se procurer chez les soussignés un assortiment étendu de Livres de prières, fournitures d'écoles, etc.

Attendu par PASTORIA et le TIBER de Bordeaux un assortiment de magnifiques articles de goût.

Québec, 25 avril 1848.

J. & O. CREMAZIE.

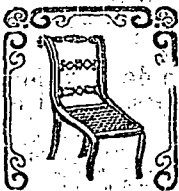
GRANDE FABRIQUE DE MEUBLES DE ST. ROC

Rue Desfossez,
 ST. ROC,
 Québec.

THOMAS LARIVIERE,

MEUBLIER,

Rue Desfossez
 ST. ROC,
 Québec.



A l'honneur de prévenir le public et ses nombreuses pratiques qu'ayant écoulé durant l'hiver, tout son ancien assortiment de la saison précédente, il l'a renouvelé totalement et qu'il peut offrir maintenant à l'inspection générale dans son magasin

UN CHOIX COMPLET ET RECHERCHE DE MEUBLES,
de tous les genres et de tous les prix,

manufacturés sur les modèles les plus à la mode, et avec les meilleurs matériaux, et dont l'énumération serait trop longue.

Reconnaissant de l'encouragement dont on a bien voulu le favoriser jusqu'à présent, il ose en solliciter la continuation pour l'avenir, et appeler l'attention générale sur son approvisionnement de TABLES à CARTES, à DINER et autres, de tous genres, CHAISES d'ACAJOU, COUCHES de la dernière élégance, SOFAS, CHAISES d'AISANCE, etc. qu'il offrira constamment comme par le passé, à des prix modérés,

ET AUX CONDITIONS LES PLUS LIBÉRALES.

Québec, 25 février, 1848.

PETIT TRAITE DE

GRAMMAIRE ANGLAISE,

PAR CHS. GOSSELIN,

A vendre chez MM. A. Coté & Cie.; J et O. Crémazie; Fréchette et frère.



JOSEPH CADOTTE,

Rue St. Pierre, près du Marché
 BASSE-VILLE.

FAIT ses plus sincères remerciements au public en général pour l'encouragement qu'il en a eu jusqu'ici, et l'informe respectueusement qu'il aura toujours constamment en main, comme ci-devant,

HARNAIS, BOTTES et SOULIERS
 FRANÇAIS, etc.

Quantité de CUIRS CANADIENS, tels que peaux de Mouton, Veau, à des prix très modérés.
FOIS DE SECOND PRIX.
 Québec, 24 décembre, 1847.

Institut Canadien
 DE QUEBEC.

Appel aux Artisans et aux Ouvriers.

L'INSTITUT CANADIEN de Québec fondé depuis quelques jours seulement, vient d'ouvrir ses premières séances régulières. Quoique naissant, l'Institut compte déjà près de 300 membres, et sous peu pourra leur offrir l'avantage d'une grande Bibliothèque qu'il doit à la générosité des citoyens de cette ville.

Plus de 40 journaux tant du pays que de l'étranger vont être déposés sur les tables. L'Institut dont le but principal est de faire entre ses membres un échange de connaissances utiles et d'instructions mutuelles, croit de son devoir de faire un appel aux ARTISANS et OUVRIERS de Québec, qu'il sollicite à partager avec lui les avantages de l'association.

Par ordre,

J. B. A. CHARTIER,

Salle de l'Institut, } Secrétaire-Archiviste,
 11^e février, 1848. } de l'Inst. Canadien.

LITHOGRAPHIE du Portrait de JACQUES CARTIER, par M. TH. HAMEL, à vendre chez MM. Crémazie et chez les sous-signés Prix 5\$.

F. VEZINA,
 Agent.

Québec, 12 mai 1847.